cat cégétiste du textile de Roubaix, la lettre suivante:

A propos de ma protestation contre les déclarations de M. Lierman à la Chambre, votre journal de ce matin publie sous le titre : « Un démenti des patrons indépendants », deux lettres échangées les 17 et 18 juin, entre ces patrons et le Comité intersyndical de grève. je tiens à dire que je n'ai nullement l'intention de polémiquer en pleine grève.

Mais vous voudrez bien, je l'espère, me permettre de faire observer que ce titre ne correspond nullement à la réalité et qu'il est bon que je précise les déclarations du Comité de grève.

Dans ma lettre du 17 juin je faisais connaître aux patrons indépendants que le Comité intersyndical de grève les informait que leurs propositions n'étaient pas susceptibles d'être admises par nos assemblées générales.

Mais je n'ai jamais écrit ainsi que l'ont dit ou cru les patrons que nous refusions de présenter leurs propositions aux assemblées générales.

La meilleure preuve c'est que nos collègues de Tourcoing, de Lannoy et moi-même, avons rendu compte très exactement aux assemblées générales de nos entrevues avec les industriels indépendants et des propositions qui nous avaient été faites ? Tous les grévistes présents aux assemblées générales en sont témoins.

Agir autrement, eût été du reste de notre part, contraire à l'esprit de loyauté et d'impartialité dont aucun membre de notre Comité ne croit s'être jamais départi.

Un industriel indépendant à qui nous avons soumis la lettre ci-dessus vous a dit :

Si la question a été soumise à l'assemblée générale cégétiste, comment se fait-il que les ordres du jour n'en aient jamais fait mention ?

De plus, pourquoi la lettre du 18 juin des patrons indépendants est-elle restée sans réponse de la part du Comité cégétiste de grève. Cette lettre disait: « Devant votre refus de présenter notre proposition à votre assemblée générale..., etc. ».

Le silence des secrétaires confédérés a donc confirmé l'opinion que notre proposition n'avait pas été soumise à l'assemblée générale dans ses termes précis et complets.

Une réunion patronale

La Commission intersyndicale de l'industrie textile nous prie d'insérer la communication suivante:

La Commission intersyndicale patronale, réunie le 25 juin 1931, a pris connaissance de la situation.

Elle déclare qu'il n'est pas possible d'envisager une transaction quelconque sur la suppression de la prime de présence.

L'intervention de M. Lierman député de Roubaix à la séance de la Chambre du 23 juin

Nous publions, d'après le « Journal Officiel », le compte rendu in extenso de l'intervention de M. Lierman, député de Roubaix, à la séance de la Chambre du 23 juin:

M. Léon Lierman. — Messieurs, c'est en plein accord avec mon collègue M. Détailleur et en qualité de représentant de la région de Roubaix-Tourcoing où sévit, depuis plus de cinq semaines, une grève qui plonge dans la plus affreuse misère plus de cent mille familles, que je vous demande quelques minutes d'attention. (Interruptions).

Je ne me permettrai d'aborder le fond qu'avec la plus extrême prudence et dans la mesure où viennent de le faire les orateurs qui m'ont précédé.

M. Lierman. — Je n'ai la prétention, Monsieur le Ministre, de vouloir vous éclairer sur les faits qui ont motivé ce pénible conflit et je rends hommage à la ténacité avec laquelle vous avez tenté de le résoudre. (Très bien! très bien!) Mais permettez-moi de préciser certaine points que je me promets, du reste, de développer lorsque l'interpellation sera discutée.

D'abord, j'affirme que la grève générale du textile de Roubaix-Tourcoing aurait pu être évitée si la C. G. T. avait autorisé la continuation du travail dans les usines non affiliées au consortium patronal.

M. André Mota. — Voilà ce qu'on appelle la liberté du travail.

M. Léon Lierman. — En effet, les directions de ces usines, dont vous connaissez l'importance, Monsieur le Ministre, avaient annoncé à leurs ouvriers qu'aucune mesure ne serait prise jusqu'à ce que la baisse du coût de la vie ne l'ait motivée. Si la C. G. T. avait autorisé les ouvriers de ces usines à continuer le travail, il n'est pas exagéré de dire qu'elle aurait évité la grève et la misère à plus de 20.000 familles.

D'autre part, dès la publication du nouveau coefficient du coût de la vie de 6.94 au lieu de 7.16 en octobre 1930, qui faisait ressortir une baisse de 3 p. 100, les industriels indépendants, dont le nombre avait considérablement augmenté, publièrent une note dont je vous demande la permission de lire les considérants essentiels. Ce ne sera pas long.

« Depuis le 18 mai écoulé, la grève générale a pratiquement anéanti toute l'activité de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing. Si ce regrettable conflit devait se prolonger, il en résulterait un désastre pour tous. »

Je passe les trois quarts des considérants pour citer ceux qui sont à retenir.

« Considérant que le coefficient du coût de la vie est établi par une commission officielle;

» Considérant que le résultat des travaux de cette commission en octobre 1930 fixa un coefficient de 7.16, et que celui de mai 1931 fixa un coefficient de 6.94, soit une différence en baisse d'un peu plus de 3 p. 100;

» Considérant que la baisse de salaire qui y correspond ne sera appliquée qu'à dater du 1er septembre, c'est-à-dire avec un retard de trois mois ;

» Considérant que, durant ces trois mois, en raison de la baisse générale de toutes les grandes matières premières, les ouvriers pourront constater, d'une façon plus tangible, la réalité de la baisse du coût de la vie. »

M. Léon Blum. — Oh !...

M. Léon Lierman. — Monsieur Blum, je puis vous citer un exemple. Est-ce que certaines municipalités socialistes n'appliquent pas automatiquement le résultat du calcul de l'indice aux salaires du personnel municipal ? Demandez-le à votre ami M. Lebas, il vous le dira !

M. Léon Blum. — Puisque vous parlez avec tant de délicatesse de mon ami M. Lebas, que vous avez battu avec l'argent du consortium...

M. Léon Lierman. — Je vous demande pardon! Ce n'est pas moi qui ai battu M. Lebas.

M. Auguste Desoblin. — Et vous, Monsieur Blum, avec quel argent avez-vous été élu aux dernières élections ?

M. Léon Blum. — Puisque vous faites à mon ami Lebas cette allusion délicate, je le répète, je vous prie de constater que dans des villes administrées par des municipalités socialistes, comme celle de Roubaix, l'élévation des salaires a correspondu automatiquement à chaque élévation du coût de la vie.

« Ce système, nous l'avons proposé à la Chambre pour tous les fonctionnaires publics, voilà près de dix ans. Il est déplorable que nous n'ayons pas été écoutés.

Mais la politique du consortium, qui dresse à son gré les indices, qui les fait établir par un service qui lui appartient, qui dépend de lui, a été de faire subir aux ouvriers toutes les diminutions qu'autorisait la baisse du coût de la vie, sans les faire profiter d'augmentations de salaire correspondant à la hausse.

Nous reprendrons ce débat lorsque sera évoqué le fond de l'interpellation, mais peut-être alors, vous, Monsieur le député de Roubaix, qui connaissez le consortium et qui connaissez M. Ley, pourez-vous nous expliquer le rôle de M. Ley à Roubaix pendant la paix et à Tourcoing pendant la guerre.

M. Léon Lierman. — Monsieur Blum, je crois que vous n'êtes pas très éclairé...

M. Léon Blum. — Sur le rôle de M. Ley ? Si, je le sais.

M. Léon Lierman. — ...Sur ma position vis-à vis de M. Désiré Ley et du consortium.

Je vais vous lire trois lignes, la fin d'une lettre recommandée que je lui ai envoyée l'an dernier, le 16 septembre. Cette lettre était signée de notre collègue M. Détailleur et de moi-même. Nous disions ceci :

« Quant à l'organisation que vous représentez, nous la combattrons, aussi longtemps qu'elle aura à sa tête des hommes qui utilisent ou qui tolèrent des procédés et des méthodes aussi détestables que ceux que vous employez. »

Devant l'intransigeance de M. Désiré Ley, secrétaire de la commission intersyndicale patronale, les délégations ouvrières acceptèrent d'examiner les propositions des patrons indépendants, et des pourparlers eurent lieu sous la présidence de M. Langeron, préfet du Nord, à qui je rends hommage pour les efforts incessants qu'il accomplit depuis plus de cinq semaines pour trouver un solution à ce douloureux conflit.

Alors que tout semblait nous autoriser à espérer une solution partielle, qui aurait permis à plus de 30.000 ouvriers de réintégrer les usines, le comité cégétiste de grève faisait connaître que les propositions n'étaient pas susceptibles d'être retenues.

Dans un communiqué officiel, que j'ai dans mon dossier, il avait pourtant pris l'engagement de soumettre ces propositions aux assemblées ouvrières. Il ne l'a pas fait jusqu'à présent, bien qu'il ait réuni plusieurs fois ces ouvriers depuis la publication de ce communiqué, qui est daté du 10 juin.

Lorsque l'interpellation sera discutée, je citerai des faits qui prouvent que la grève générale aurait pu être évitée, je le répète, mais a été voulue par le consortium patronal, dont je réprouve les méthodes et les actes, et par la C. G. T., dans un but qui fait bon marché de la cause des ouvriers de Roubaix et de Tourcoing, qu'elle a le devoir de défendre.

Je termine en vous priant, Monsieur le Ministre, de poursuivre activement vos efforts et en émettant l'espoir que cette semaine verra la fin de ce douloureux conflit.

A ROUBAIX

Des grévistes posant des banderoles rouges

Jeudi matin, vers 7 heures, des passants aperçurent, accrochée à un fil du troley des tramways, boulevard Gambetta, face à l'usine Allart, une banderolle rouge portant en lettres noires cette inscription : « A bas la terreur policière ».

La police fut prévenue et les pompiers retirèrent cette banderolle.

D'autre part, au cours de la nuit de mercredi à jeudi, vers 2 h. du matin, une ronde de police aperçut, près du pont du Galon d'eau, deux individus porteurs d'un paquet.

A la vue des agents, ces individus laissèrent tomber leur charge et s'enfuirent à toutes jambes. Ils ne purent être rejoints. Ce paquet contenait une banderolle portant la même inscription que celle qui fut accrochée boulevard Gambetta.

Une arrestation

En vertu d'un mandat d'amener de M. Davenet, juge d'instruction, la gendarmerie de Roubaix a appréhendé, pour outrages et violences envers les gardes mobiles, le jeune Léon Duraj, Polonais, âgé de 15 ans, domicilié, 62, boulevard de Beaurepaire à Roubaix, qui sera transféré à Lille, aujourd'hui.

Une réunion cégétiste

On annonce pour aujourd'hui vendredi, une réunion des Syndicats affiliés à la C. G. T.

Cette réunion aura lieu à 15 h. dans la salle des fêtes municipales de la rue de l'Hospice. Elle sera suivie d'un cortège en ville.

Un cortège communiste

Au nombre d'environ 500, les unitaires de notre ville se réunirent jeudi, à 15 h., place de la Gare.

Vers 15 h. 30, le cortège se forma et descendit la rue de la Gare, entouré des forces de police ordinaires. Les femmes en tête, comme d'habitude, et de nombreuses pancartes au vent, les manifestants empruntèrent ensuite la rue Maréchal-Foch, en chantant les refrains habituels.

Puis, le cortège descendit le boulevard Gambetta, jusqu'à la rue Pierre-de-Roubaix, tourna Grand'Rue, puis la rue de la Conférence, et la rue d'Alger, et se trouva dans la rue de Cartigny qu'il suivit jusqu'au quai de Nantes, où les manifestants entrèrent dans la cour de la « Prolétarienne ».

Un meeting clôtura cette manifestation qui se déroula dans le calme le plus complet.

Le service d'ordre, qui n'eut d'ailleurs jamais à intervenir, était dirigé impeccablement par M. Desmettre, commissaire-central assisté de M. Dautun, chef de la Sûreté.

A CROIX

Hier jeudi, à 10 h., en la salle municipale des fêtes, place de Croix, les unitaires ont tenu une réunion de grève. 35 auditeurs y assistaient. Après les considérations habituelles sur le conflit en cours, il fut décidé de poursuivre la grève.

Une manifestation avait été annoncée pour 15 h. 30. Faute de membres elle n'eut pas lieu et fut remplacée par une seconde réunion.

A LYS

Une assemblée générale des grévistes affiliés à la C.G.T. aura lieu aujourd'hui vendredi à 9 h. 30 dans la salle du Trianon de la Justice à Lys. Le pointage des feuilles de grève se fera au même local.

A TOURCOING

Le Syndicat textile unitaire avait organisé pour hier jeudi un cortège qui quitta la Place de la République à 15 h. 30 pour suivre l'itinéraire suivant: rues Carnot, Faidherbe, boulevard Gambetta, rues du Blanc-Seau, Claude-Bernard, de Mouvaux, boulevard Descat, rues du Fresnoy, du Blanc-Seau, des Carliers, Place Sébastopol, rue des Biches, Place de la Gare, rues Dervaux, du Tilleul, Château, Verte, Docteur-Dewyn, de Gand, St-Blaise.

Cinq cents personnes participaient à ce cortège, qui se disloqua à 18 h. 30, à la Maison des Syndicats, rue Houchard.

Aucun incident ne s'est produit, le service d'ordre n'a pas eu à intervenir.

A HALLUIN

Au cours d'un cortège unitaire, trois manifestants sont arrêtés

A grand renfort d'affiches, les unitaires avaient engagé leurs adhérents à participer à une « manifestation monstre », qui devait avoir lieu jeudi, à 15 h.

A l'heure indiquée, ou à peu près, un cortège, composé de 350 personnes, a quitté la rue Edouard-Vaillant, où avait lieu le rassemblement, et précédé de la « Fraternelle » laquelle était suivie des « Jeunesses communistes » a parcouru les principales rues de la ville.

Le cortège était entouré d'un service d'ordre assez important, que dirigeait M. le commandant Ternaux, de la garde mobile et Joveniaux, commissaire spécial de la Préfecture.

Le cortège avait, sans incident, suivi presque tout l'itinéraire convenu, quand à l'angle des rues de la Paix et de l'Abattoir, à proximité du terrain des Sports, où devait avoir lieu le meeting, un membre des « Jeunesses » M. Maurice Lombart, 20 ans, tisserand, canton du Soleil, fils de M. Henri Lombart, conseiller municipal, injuria la garde.

Son arrestation s'ensuivit à laquelle voulurent s'opposer d'autres manifestants. Une mêlée se produisit, au cours de laquelle furent également arrêtés: M. André Louage, 23 ans, tisserand, rue Française et Mme Clémence Maertens, 36 ans, tisserande, femme Velrmer, chemin des Meurins.

Cet incident fut de courte durée, et le cortège poursuivant sa route parvint au Terrain des Sports. MM. Emile Bostœn et Tesse y prirent alors la parole.

Les trois personnes arrêtées ont été transférées au Parquet dans la soirée.

A RONCQ

A 15 h., un cortège composé de quelques centaines de personnes s'est formé à la Maison du Peuple, pour se diriger vers le Blanc-Four. Les manifestants sont ensuite revenus vers Roncq où ils ont parcouru plusieurs rues.

Ensuite a eu lieu une réunion au cours de laquelle M. Jules Veirman et un autre orateur ont pris la parole. Aucun incident à signaler.

A LILLE

Deux arrestations

Sur mandat d'amener de M. Glorian, juge d'instruction au Parquet de Lille, la Sûreté lilloise a arrêté Jean Ramette, 34 ans, rédacteur au journal communiste et Abel Coulombel, 56 ans, gérant. Tous deux sont inculpés de provocation et apologie aux crime, meurtre, pillage, incendie dans un but de propagande anarchiste consécutivement à la grève du textile.

A MENIN

A 19 h., à la Bourse du Travail unitaire, rue de Lille, aux Baraques, une assemblée a eu lieu, qui ne réunissait qu'une cinquantaine de personnes.

Plusieurs orateurs ont pris la parole pour refaire les mêmes discours et donner les mêmes conseils.

A HERSEAUX

Hier jeudi vers 13 h., Jean Jonas, né le 2 février 1909 et demeurant, rue Deveux n° 18A, à Liége, s'est rendu sur la place d'Herseaux et, ayant rassemblé quelques auditeurs, distribua des tracts communistes et commença à haranguer les curieux.

La gendarmerie se rendit aussitôt sur les lieux et ayant dispersé le rassemblement a dressé procès-verbal à charge de Jonas pour avoir mis obstacle à la circulation.

ÉCHOS

L'indigène. — Moi vous dire bonne aventure, Monsieur ?

Le touriste. — Non, merci, on vient de me la dire.

L'indigène. — Ah ! moi vous dire une meilleure !

* *

VOTRE MISE EN PLIS ou votre ondulation sera mieux réussie et durera plus longtemps si vous demandez à votre coiffeur de la faire précéder d'une application de **LOTION SPÉCIALE HOUBIGANT** (bien préciser : SPÉCIALE). Vous trouverez, dans cette création nouvelle, le choix des grands Parfums auxquels vous êtes accoutumée : Bois Dormant - Quelques Fleurs, etc...

LES VACANCES DES ÉCOLES PRIMAIRES

Paris, 25 juin. — M. Gustave Doussain, vient de déposer sur le bureau de la Chambre, un rapport favorable à la proposition de résolution de M. Taton-Vassal, tendant à fixer exceptionnellement, pour 1931, la date des vacances des écoles primaires publiques au 15 juillet.

(Ph. J. d. Rx.)

LE RASSEMBLEMENT DES UNITAIRES, PLACE DE LA GARE, A ROUBAIX

La proposition de M. Hoover

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le Chancelier allemand et M. Curtius viendraient à Paris du 4 au 6 juillet

Berlin, 25 juin. — Le « Berliner Tageblatt » indique ce soir que le chancelier Brüning et le ministre des Affaires étrangères M. Curtius seront vraisemblablement à Paris les 4, 5 et 6 juillet, et pourront prendre contact avec toutes les personnalités françaises compétentes.

Un emprunt international à l'Allemagne ?

Une dépêche de Washington dément la nouvelle selon laquelle la Trésorerie et le bureau fédéral de réserve auraient conclu un accord concernant l'aide à donner à la Reichsbank. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet, est que les consultations se poursuivent en ce sens et qu'un emprunt international à l'Allemagne sera probablement décidé.

Le département d'Etat a reçu de l'ambassadeur de Grande-Bretagne, communication de la déclaration faite par M. Snowden à la Chambre des communes.

La Chambre a voté le statut de la viticulture et le maintien jusqu'au 1er décembre, dans les lieux loués des commerçants ou industriels

Paris, 25 juin. — La Chambre a poursuivi durant toute la nuit de mercredi à jeudi, la discussion du projet de loi relatif au statut de la viticulture.

M. Delesalle, demandant une mesure pour la distillerie coopérative, M. Tardieu fait observer que la question est à l'étude et ne peut être résolue aujourd'hui.

La discussion s'est poursuivie jusqu'aux articles 13 et dernier qui ont été adoptés, ainsi que l'ensemble adopté par 387 voix contre 203.

La séance a été levée à 5 h. 30 du matin.

L'après-midi la séance est ouverte à 16 h. 05, sous la présidence de M. de Castellane.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de maintenir dans les lieux loués les locataires commerçants ou industriels menacés d'expulsion.

M. Puech, rapporteur, explique qu'il n'est pas certain que l'accord soit complet entre le Sénat et la Chambre à la date du 1er août et qu'il serait regrettable que le délai expire avant que cet accord soit réalisé.

L'article 1er du projet de loi est ainsi conçu:

« Les locataires, sous-locataires, cessionnaires ou occupants de bonne foi de locaux à usage commercial ou industriel, seront maintenus dans les lieux par eux occupés, jusqu'au 1er décembre 1931. »

L'art. 2 qui déclare que la présente loi est applicable à l'Algérie est adopté.

L'ensemble est adopté.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés et adoptée avec modifications par le Sénat, tendant à modifier les dispositions de la loi du 30 juin 1926 modifiée par les lois du 22 avril 1927 et du 27 mars 1928 réglant les rapports entre locataires et bailleurs, en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel.

M. Louis Puech, rapporteur, expose l'économie du projet.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi matin.

M. Henri Haye, député de Seine-et-Oise demande la mise à l'ordre du jour de jeudi matin 2 juillet, d'une proposition de résolution tendant à faire l'essai du vote électrique. La proposition de M. Haye, mise aux voix par scrutin, est votée par 543 voix contre 16.

Séance demain matin pour la discussion du projet de loi portant crédit pour l'organisation défensive des frontières.

Séance levée à 19 h. 05.

LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 25 juin. — M. Maurice Ordinaire, qui préside, ouvre la séance à 15 h. 5.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet tendant à simplifier la perception des cotisations des Assurances sociales.

M. Chauveau, rapporteur. — L'expérience permet de formuler quelques conclusions et de concevoir des rectifications à propos de la loi sur les Assurances sociales. Je rends hommage au grand effort réalisé par M. le Ministre du Travail d'alors pour faire vivre la loi et il demande d'adopter les modifications proposées.

M. Landry, ministre du Travail. — Le Gouvernement est d'accord avec la Commission sur les modifications que celle-ci a apportées à notre projet.

Les divers articles du projet sont adoptés.

On aborde la suite de l'interpellation Raynaldy sur notre balance commerciale.

M. Louis Rollin expose l'œuvre économique et douanière du Gouvernement.

Après une longue discussion, à laquelle prennent part MM. Cuvillon, Chapsal, Soulié, Debierre, on adopte un ordre du jour de MM. Raynaldy, Farjon, Chaumet et Cavillon, « comptant sur le Gouvernement pour prendre toutes mesures utiles, soit pour la défense du marché intérieur, soit pour l'extension du marché extérieur ».

Cet ordre du jour est adopté.

La discussion de l'interpellation de M. Joseph Faure sur le cartel international de l'azote est fixée à demain vendredi. La séance est levée à 19 heures.

Le grand prix de littérature de l'Académie est attribué à M. Raymond Escholier

Paris, 25 juin. — L'Académie française a décerné cet après-midi son grand prix de littérature, d'une valeur de 10.000 fr., à M. Raymond Escholier, pour l'ensemble de son œuvre.

Né à Paris, le 25 décembre 1882, d'une vieille famille ariégeoise, M. Raymond Escholier fut attaché à l'âge de 20 ans au Petit-Palais. Il devint ensuite secrétaire de la direction des Beaux-Arts.

Engagé volontaire en 1914, il fit la guerre sur le front français et sur le front d'Orient, combattant successivement dans l'infanterie, dans les spahis et dans les tirailleurs sénégalais.

Chef de Cabinet de M. Aristide Briand, de 1921 à 1922, M. Raymond Escholier est aujourd'hui conservateur au Musée Victor-Hugo.

D'autre part, l'Académie française a décerné son prix annuel du roman d'une valeur de 5.000 fr. à M. Henri Pourrat, écrivain régionaliste, qui réside habituellement à Ambert (Puy-de-Dôme).

— La princesse Juliana, princesse héritière des Pays-Bas, a tenu à prolonger de son séjour en France pour visiter incognito la fondation néerlandaise à la Cité Universitaire.

Un couvreur tue sa femme de trois coups de couteau à Billy-Montigny

Il est arrêté à Tourcoing

Mercredi soir, un drame s'est déroulé à Billy-Montigny. Voici dans quelles circonstances:

Les époux Strock-Simon, après avoir vécu pendant sept années dans une union quasi parfaite, s'étaient séparés il y a une quinzaine de jours. La femme, Marie Simon, était retournée chez ses parents, 23, rue de Souchez, à Billy-Montigny, emmenant avec elle ses deux enfants.

Depuis cette séparation, le mari, Maurice Strock, âgé de 30 ans, avait fait une démarche, il y a huit jours déjà, près de sa femme pour la décider à reprendre la vie commune. Et celle-ci n'ayant pas accepté, il décida de faire une ultime démarche et vers 19 h., se rendit au domicile des parents de sa femme.

Une discussion éclata entre les deux époux, au cours de laquelle Maurice Strock, sortant un couteau de sa poche, en frappa sa femme de trois coups, deux au sein droit, l'autre à la carotide. Cette dernière blessure amena la mort foudroyante de la malheureuse mère de famille.

Le meurtrier sauta ensuite sur sa bicyclette et disparut.

Dès que l'alarme fut donnée, les agents et les gendarmes de Billy-Montigny se mirent à la recherche du coureur. A 23 heures, les investigations n'avaient encore donné aucun résultat.

Le commissaire de police de Billy-Montigny et le capitaine de gendarmerie Courtelin, de Lens, ont donné des instructions pour que des battues soient effectuées dans toute la région.

Le Parquet de Béthune s'est rendu jeudi matin à Billy-Montigny et a commis un médecin légiste pour pratiquer l'autopsie.

L'ARRESTATION DU MEURTRIER

Par les soins de la gendarmerie, la fuite de Maurice Strock avait été signalée, notamment aux villes frontières; le meurtrier étant d'origine belge, on craignait qu'il ne cherchât à franchir la frontière franco-belge.

MAURICE STROCK

Au poste central de police de Tourcoing, des instructions avaient été données au personnel et c'est ainsi qu'une patrouille des agents H. Capelle et Lammartyn surprit Strock à minuit, alors qu'il était assis dans la salle d'attente de la Gare Principale. Ils lui demandèrent ses papiers, puis le conduisirent aussitôt au poste central où il fut écroué.

M. Parverex, commissaire de police du 1er arrondissement, lui a fait subir jeudi matin, un interrogatoire d'identité. Puis Strock a été déféré à midi au Parquet de Lille, où se poursuivra l'instruction de l'affaire.

D'après ses dires, Strock est parti de chez lui à bicyclette. Mais il était démuni de lanterne et à partir de Lille conserva sa machine à la main afin de ne pas éveiller l'attention, tant de la police que des préposés des douanes, s'il avait passé une barrière pendant la nuit.

Il a ajouté qu'il avait eu l'intention de se suicider en se jetant dans le canal et qu'il était entré à la gare de Tourcoing pour se reposer quelques instants.

Strock, qui ignorait, dit-il, que les blessures de sa femme eussent provoqué sa mort, s'était aussi porté un coup de couteau au côté gauche de la poitrine. Mais la lame ne fit que transpercer ses vêtements et il ne porte qu'une légère égratignure.

Il est heureux, grâce aux mesures prises et à la surveillance exercée à Tourcoing par la police municipale, que le meurtrier n'ait pu échapper à la justice.

La reconstitution du drame de la casemate de Bersillies

M. Magnin, juge d'instruction, a procédé jeudi en présence de l'inculpé Louis Chimène, à la reconstitution du drame mystérieux de la casemate du fort de Bersillies à Maubeuge, où Edmond Pesant a trouvé la mort.

Vers 14 h., le Parquet et l'accusé se trouvaient à Hautmont et le juge demanda à Chimène de lui indiquer la maison où aurait été achetée la carte sur laquelle Pesant adressait ses adieux à sa famille. L'accusé indiqua une librairie dont la propriétaire, faisant remarquer le mauvais état de la carte, déclara qu'elle devait avoir été achetée depuis un certain temps déjà.

Les magistrats se rendirent ensuite à Maubeuge, chez M. Mathieu, l'armurier à qui Chimène acheta un rasoir et un revolver. L'armurier déclara que c'était bien Chimène qui s'était présenté chez lui, mais Chimène nia encore.

Une visite fut rendue par le Parquet à un café et une charcuterie où Pesant et Chimène se rendirent un peu avant le drame.

Enfin, on se rendit au fort de Bersillies et à la casemate du drame.

Me Legrand, avocat de Chimène, fit remarquer qu'il n'y avait aucune souillure ni trace de lutte.

Cette reconstitution, qui n'a pas avancé l'enquête d'un grand pas, a pris fin à 19 h. 45 et Chimène rentra à la prison d'Avesnes à 20 heures.

Une jeune fille de dix-sept ans est tuée d'un coup de fusil par son père

Dijon, 25 juin. — Alcoolique invétéré, Jean-Marie Vienot, cultivateur à Quévy, menaçait de mort les siens depuis longtemps. Une scène extrêmement violente éclata hier, au cours de laquelle Vienot s'empara de son fusil et tira à bout portant sur sa fille Raymonde, âgée de dix-sept ans. La malheureuse, atteinte mortellement en plein visage, succomba sur-le-champ.

Le meurtrier a été écroué à Beaune.

Après le crime de Longpré-les-Corps-Saints

LA SINGULIÈRE ATTITUDE DE L'UNE DES VICTIMES

Quoique mystérieux, l'attentat dont ont été victimes deux rentiers de Longpré, M. Courtin et sa femme, sera probablement expliqué sous peu. Le rescapé du drame, M. Courtin, moins grièvement blessé qu'on ne l'avait cru, a nettement accusé d'assassinat son voisin, un cabaretier, M. Demachie, et son commis, M. Galamez, mais d'étranges contradictions ont été relevées dans son récit.

C'est ainsi qu'après avoir déclaré avoir reconnu ses agresseurs à la lueur d'une lampe Pigeon, il prétend maintenant les avoir vu s'enfuir dans le jardin à la clarté du jour naissant. Or, le crime a été commis à 3 h. du matin et à ce moment il fait encore nuit.

Les deux accusés se défendent du reste énergiquement et M. Demachie a son tour accuse M. Courtin d'avoir recélé des objets volés, ce qui n'a rien à voir avec l'affaire.

D'autre part, deux billets ont été délivrés à la gare pour Amiens à deux individus inconnus dans la localité et qui prirent le train à 4 h. 15. Cette piste paraîtrait assez sérieuse mais les policiers ont une tout autre idée.

ASSASSIN OU VICTIME ?

Ils croient, en effet, que le vieillard, qui avait de fréquentes discussions avec sa femme, a été frappé par celle-ci et qu'il a tiré sur elle, la tuant net. Tout le reste ne serait qu'une mise en scène assez maladroite d'ailleurs.

En tout cas, on ne croit guère à la culpabilité du cabaretier et de son commis.

Jeudi matin, un inspecteur de la brigade mobile a longuement interrogé à l'hôpital M. Courtin qui a maintenu ses déclarations; toutefois, il a dit qu'il n'était sûr de l'identité que d'un seul de ses agresseurs.

Aujourd'hui aura lieu une confrontation entre M. Courtin et M. Demachie, qui a promis de tordre le cou à son accusateur.

Les obsèques de Mme Courtin ont eu lieu jeudi matin.

Le Congrès eucharistique du 5 juillet, à Lille

LA JOURNÉE DES ENFANTS (2 JUILLET)

Cérémonie de l'offrande des roses

Le Comité vient d'adresser à MM. les Curés et Supérieurs la lettre suivante:

En réponse à l'adhésion que vous avez bien voulu nous faire parvenir, nous vous adressons les insignes destinés à assurer aux groupes d'enfants les places qui leur reviennent dans les divers camps de concentration, et par le fait même dans le défilé et la cérémonie.

Nous vous rappelons que:

La « couleur » désigne le camp de concentration où le groupe doit se rendre.

La « lettre » marque la partie du camp de concentration réservée aux groupes portant cette lettre.

Le « chiffre » indique une portion de cette partie de terrain où devra se former une centurie, c'est-à-dire un groupe d'une centaine d'enfants.

En arrivant sur le terrain, par exemple sur le terrain du camp bleu (garçons) les guides verront des mâts d'environ cinq mètres de hauteur, portant: les uns « une lettre et une croix », par exemple B +; les autres « une lettre sans croix ». Les « croisés » en costume seront dirigés vers le mât qui porte la lettre de leur insigne avec une croix; les autres vers le mât qui porte la lettre de leur insigne sans croix.

Auprès de chaque grand mât deux guides auxiliaires seront de planton disposés à donner aux guides qui arrivent les renseignements utiles.

A proximité de leur mât les enfants verront des poteaux hauts de 2 m. 50 et portant chacun un chiffre; ils seront dirigés vers le poteau qui porte le chiffre de leur insigne. Ils trouveront attachés à ce poteau les « enseignes » de leur paroisse.

Nous vous joignons les « cartes de vos guides ».

Les cartes destinées aux guides des « croisés » portent le cachet du Secrétariat de la Croisade eucharistique.

On engage les guides à ne distribuer les insignes qu'au d'part de la paroisse, et à avoir soin que les enfants les portent sur la poitrine toute la journée.

On rappelle que les enfants devront se trouver au plus tard à midi sur le terrain de leur camp et on souhaite que ceux qui le peuvent assez facilement y arrivent avant 11 h. 1/2. On le désire surtout pour les garçons des Camps Bleu et Jaune, le mouvement de ces camps devant être en avance d'un quart d'heure sur celui des autres camps. Il est donc nécessaire que les garçons des Camps Bleu et Jaune (Terrains voisins du Champ de Courses de Marcq-en-Barœul), soient tous présents sur le terrain de concentration à onze heures 45 minutes.

Tous les enfants doivent savoir chanter le refrain de la Cantate des Roses; il est donc indispensable de le leur faire répéter un bon nombre de fois.

UN MOTOCYCLISTE SE TUE A DOMART-EN-PONTHIEU

Jeudi vers 17 h. 30, M. Gilbert Duparc, 26 ans, représentant de commerce à Amiens, revenait de Domart en moto se dirigeant vers Flixécourt. A Domart, la moto qui roulait à vive allure fit soudain une embardée qui projeta son conducteur sur un arbre. M. Duparc fut transporté à l'Hôtel-Dieu d'Amiens, mais il y succomba peu après son admission, des suites d'une fracture du crâne.

Le quinzième Congrès international cotonnier à Paris

Paris, 25 juin. — Le XVe Congrès international cotonnier a tenu ce matin sa séance de clôture sous la présidence du colonel Seddon Brown (Angleterre). On a discuté les diverses motions. On en a adopté concernant les cotons américains, égyptiens et indiens.

Le Congrès a décidé d'étudier de très près quel régime monétaire est le plus avantageux pour l'industrie. Une Commission est chargée aussi d'étudier la meilleure propagande à faire pour le coton.

Le Congrès a été ensuite déclaré clos.

Les congressistes déjeuneront à l'Exposition coloniale qu'ils visiteront.

Demain, ils assisteront à Vincennes à la Journée internationale du coton.

Dernière Heure

De violents orages font des dégâts dans le Centre

Des grêlons de 400 grammes

Moulins-sur-Allier, 25 juin. — Un violent orage a ravagé la région de Bioule-Vernet. Des blocs de glace, le plupart de la grosseur d'un œuf, certains pesant plus de 400 grammes, se sont abattus pendant une demi-heure sur le bourg et les environs. Les récoltes sont détruites.

Dernières Nouvelles Sportives

TENNIS

LE CHAMPIONNAT DE WIMBLEDON

(SUITE)

Wimbledon, 25 juin. — Double Dames. — Premier tour : Mlles Nicopoulo (Grèce) et Peget (Suisse) battent Mme Lucas (Grande-Bretagne) et Mlle Eastley (Grande-Bretagne) 6-3, 6-0; — Mmes Thomas et Scott (Grande-Bretagne) battent Mlles J. et V. Galley (France), 6-0, et 6-3; — Mme Sheppard-Barron et Mlle Modford (Grande-Bretagne) battent Mlles Bouverie et Ingram (Grande-Bretagne), 6-0 et 9-7; Mme Satterwaite et Mlle Thomas (Grande-Bretagne) battent Mme Mathieu (France) et Mme Dros-Canters (Hollande), 7-5 et 6-0.

Simple Dames. — Troisième tour : Mme Whittingstall (Grande-Bretagne) bat Mme Mitchell (Grande-Bretagne), 6-4 et 6-1.

Double Messieurs. — Premier tour : Ashton et Wheatcroft (Grande-Bretagne) battent Mulier (Espagne) et Kleinschroth (Allemagne), 6-1, 6-2 et 6-2; — Collins et Grégory (Grande-Bretagne) battent Hecht et Malecek (Tchécoslovaquie), 9-7, 6-2, 4-2; — Molleroy (Nouvelle-Zélande) et Wilde (Grande-Bretagne) battent Avory et Lesper (Grande-Bretagne), 4-7, 6-3, 10-10, 4-6 et 6-4; — Lott et Van Ryn (Etats-Unis) battent Nuthall et Tuckey (Grande-Bretagne), 6-4, 6-4 et 10-8.

BOXE

L'Italien Locatelli bat Vuillamy aux points

Paris, 25 juin. — A la Salle Wagram, après un match en dix reprises, le champion italien Locatelli a été proclamé vainqueur aux points du champion de France des poids légers Vuillamy.

Matches préliminaires : Six rounds de 3 minutes : Catégorie de poids légers : Montel bat Hamon aux points; — Poids mi-moyens : Mlle Puison bat Etreuiller aux points; — Huit rounds de 3 minutes : Girard bat Kid Lebrose aux points. — L'Américain Tarante bat Langagne, par abandon au 4e round.

HIPPISME

Les courses de Vichy

Vichy, 25 juin. — Sixième journée. — Prix General Anselin (officiers) parcours route avec obstacles, groupant 22 concurrents, dont 8 premiers ont accompli le parcours sans faute. Quatorze prix et quatre lots ont été attribués : 1. Vert Luisant (Lieutenant Robelin, 5e batterie Dragons Portes); 2. ex-aequo, Tourniquet (Lieutenant De Legge, 6e Cuirassiers) et Ladin (Lieutenant Maria, 31e Dragons); 3. Sédulant (Capitaine De Vienne, 9e Dragons); 4. Bella (Capitaine de Ponton d'Amecourt, 4e